



BAREME HONORAIRES TRANSACTION TTC au 1^{er} janvier 2025

(Appartement, maison, murs de local commercial, parts sociales de sci immobilière, terrain) A la charge du vendeur *

Prix de vente	Honoraires TTC	Prix de vente	Honoraires TTC
Euros		Euros	
jusqu'à 55 000	5 000	de 230 001 à 240 000	15 200
de 55 001 à 60 000	5 500	de 240 001 à 250 000	15 600
de 60 001 à 65 000	6 000	de 250 001 à 260 000	16 000
de 65 001 à 70 000	6 500	de 260 001 à 270 000	16 400
de 70 001 à 75 000	7 000	de 270 001 à 280 000	16 800
de 75 001 à 80 000	7 500	de 280 001 à 290 000	17 200
de 80 001 à 85 000	8 000	de 290 001 à 300 000	17 600
de 85 001 à 90 000	8 500	de 300 001 à 310 000	18 000
de 90 001 à 95 000	9 000	de 310 001 à 320 000	18 400
de 95 001 à 100 000	9 500	de 320 001 à 330 000	18 800
de 100 001 à 110 000	10 000	de 330 001 à 340 000	19 200
de 110 001 à 120 000	10 400	de 340 001 à 350 000	19 600
de 120 001 à 130 000	10 800	de 350 001 à 360 000	20 000
de 130 001 à 140 000	11 200	de 360 001 à 370 000	20 400
de 140 001 à 150 000	11 600	de 370 001 à 380 000	20 800
de 150 001 à 160 000	12 000	de 380 001 à 390 000	21 200
de 160 001 à 170 000	12 400	de 390 001 à 400 000	21 600
de 170 001 à 180 000	12 800	de 400 001 à 410 000	22 000
de 180 001 à 190 000	13 200	de 410 001 à 420 000	22 400
de 190 001 à 200 000	13 600	de 420 001 à 430 000	22 800
de 200 001 à 210 000	14 000	de 430 001 à 440 000	23 200
de 210 001 à 220 000	14 400	de 440 001 à 450 000	23 600
de 220 001 à 230 000	14 800	Au-dessus de	450 000 5,50%

Forfait pour garage de 1800€ TTC

* Exceptionnellement à charge de l'acquéreur dans le cadre d'une succession

BAREME HONORAIRES LOCATION TTC au 1er janvier 2025

Pour les baux d'habitations, mixtes et meublés	
Honoraires à la charge du locataire et du bailleur	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, et rédaction du bail	Zone tendue 10€ TTC / m ² Zone non tendue 8€ TTC / m ²
Honoraire de réalisation de l'état des lieux	3€ TTC / m ²
Honoraires à la charge du locataire et du bailleur	
Honoraires d'entremise et de négociations (Offert en cas de mandat de gestion locative)	100€ TTC
Honoraires à la charge du locataire (en cas de colocation)	
Constitution du dossier, étude solvabilité, rédaction de l'avenant au bail pour nouveau colocataire à mettre en place	200€ TTC
Pour les autres baux	
Honoraires à la charge du locataire 15% HT du montant des loyers annuels (tarif minimum 150€ TTC par bail)	

BAREME HONORAIRES GESTION TTC au 1er janvier 2025

Service	Confort	Initial
% de l'encaissement	8% TTC	9% TTC
PRESTATIONS INCLUSES		
Mise en place du mandat de gestion / Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations / Délivrance des quittances et reçus / Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable / Révision des loyers / Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire) / Décompte lors du départ du locataire / Effectuer les régularisations de charges / Démarches auprès de la CAF / Tenue de la comptabilité propriétaire / Acompte mensuel des fonds perçus / Reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72) / Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation d'assurance habitation / Vérification et demande des justificatifs des contrats d'entretiens auprès du locataire / Demande de devis pour travaux / Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC / Gestion technique d'entretien courant (jusqu'à 1500€) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle / Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)		
PRESTATIONS OPTIONNELLES		
Recouvrement des créances	192€ par dossier	●
Gestion des sinistres, dégâts des eaux	250€ par dossier	●
Gestion technique de tous travaux supérieurs à 1500€	192€ par dossier	●
Paiement des charges auprès du syndic	+ 0,5% TTC / an	●
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	30€ TTC par an et par lot	
Petites réparations (déplacement + M.O.) pour le compte du bailleur réalisées par l'agence (hors fourniture)	50€ TTC par intervention	
Représentation aux assemblées générales (taux horaire)	40€ TTC / Heure	
Frais de clôture de compte, transmission du dossier, correspondances, solde tout compte	120€ TTC	

Taux de TVA actuellement en vigueur : 20%

Ses honoraires seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

C2A21 - SARL au capital de 6 610 € - SIRET 841 323 280 R.C.S. Montpellier - code APE 6831Z

Carte professionnelle : T & G n° CPI 3402 2018 000 035 298 délivrée par la préfecture de l'Hérault